



INFORMATIONS

L'animateur territorial travaille dans le secteur périscolaire principalement, mais il peut aussi exercer son métier dans le développement rural, la médiation sociale ou encore l'animation des quartiers...

Recruté sur concours, l'animateur territorial peut travailler dans un hôpital, une structure d'accueil ou d'hébergement, un centre de loisirs, etc.

MISSIONS PRINCIPALES

- Concevoir des projets d'activités socio-éducatives
- Mettre en place des mesures d'insertion
- Organiser des activités de loisirs
- Encadrer une équipe d'animation

QUALITÉS REQUISES

Être créatif, pédagogue, avoir un bon esprit d'équipe et le sens du contact, être à l'écoute

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un animateur territorial en début de carrière est d'environ **1 600 euros**.

Pour exercer ce métier, il est nécessaire de passer le **concours suivant, de catégorie B** (diplôme de niveau IV requis – baccalauréat ou diplôme équivalent).

Les épreuves

ADMISSIBILITÉ

Questions (3 à 5) sur un corpus de documents portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, 3h (coef. 1).

ADMISSION

Exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel (5 mn), puis entretien de motivation avec le jury, 20 mn (coef. 1).